

Adresses du conseil général et l'administration du district de La Réole à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses du conseil général et l'administration du district de La Réole à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 339-340;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18312_t1_0339_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

être menacée, comptés sur le peuple de la Drôme.

Pères et souverains de la patrie, respect, soumission entière à vos loix, attachement inviolable à la représentation nationale dont nous n'avons reconnus et ne reconnoitrons jamais que la seule autorité; voila nos vœux, voila nos sermens et jamais le parjure n'aprocha de nos coeurs.

DULOZ, *président*, REGNAN, *secrétaire greffier*
et 5 autres signatures.

[*Extrait du procès-verbal des séances de l'administration de la Drôme, séance publique du 1^{er} brumaire an III*] (4)

D'après l'invitation qui lui en avoit été faite un membre a soumis à l'administration la rédaction d'un projet de lettre de félicitation et de remerciement à la Convention nationale sur sa dernière adresse au peuple français.

L'administration applaudissant aux principes contenus dans cette lettre et qui sont ceux individuels des membres qui la composent,

Considérant que le devoir et la reconnaissance lui sont une loi supreme de manifester à la représentation nationale le juste tribut de son admiration pour ses immortels travaux.

Arrête à l'unanimité, qu'elle adopte en son entier le projet d'adresse présenté par un de ses membres et que par ce courrier ladite adresse sera envoyée au président de la Convention nationale avec invitation d'en faire donner lecture au Sénat français,

Arrête en outre que la dite adresse sera la suite du présent, consignée sur ses registres comme un monument de son respect, de son attachement et de sa reconnaissance envers la représentation nationale et ont les administrateurs signés au registre.

Collationné, REGNAN, *secrétaire*.

b

[*Les administrateurs du district d'Arras à la Convention nationale, sur l'événement du 21 brumaire, le 21 brumaire an III*] (5)

L'opinion publique vient de remporter sa bataille de Fleurus.

La brèche était ouverte, le terrorisme avait amoncelé autours de lui tous ses serpents, le crime adossé au nom colossal de Jacobin avoit osé proposer la lutte de corps à corps avec le peuple et ses représentants.

Mais tels est le destin de tous les conspirateurs et de tous les forfaits : il s'eclipsent devant

le genie protecteur de notre république naissante, comme des ombres légères. Hier les Jacobins existoient, leur audace inspirait, répandait encore la terreur à l'innocence paisible, aujourd'hui ils ne sont plus et la liberté leur survit toujours.

L'haleine dévorante qui depuis un an dessechoit les principes, s'est évanouie devant les rayons de la vertu, que l'arbitraire, se [illisible] de l'oppression cache donc sa tête hideuse dans la tombe du dictateur;

Une étincelle électrique partie de la masse du peuple vient de faire crever ce sombre nuage dont le sein renfermait la foudre meurtrière et qui ne pesait sur l'opinion publique que pour la soulever sans cesse et la déchirer par des convulsions toujours rénaissantes.

Qu'un horizon de bonheur s'offre maintenant à tous les regards que la République voie sa base d'airain appuyée sur des loix immuables, parce qu'elles sont emanées des principes qui ne changent jamais en dépit des travestissements bizarres dont les affubloient nos anciens decemvirs.

Vous méritéz, Législateurs, une couronne civique et nous vous l'offrons digne de vous, dans cette ivresse de joie que répand autour de nous la victoire qui sera l'époque la plus glorieuse dans l'histoire de vos travaux.

Anathème aux factieux, gloire à la Convention triomphe pour les droits du souverain : voici les cris unanimes dont Arras retentit aujourd'hui et dont nous nous rendons les echos auprès de vous.

Les administrateurs du district d'Arras,
BILLION, LE COQ, NORMOY, LE ROY, ANGLIES,
BARBET, CLAIRET, HOURNE, *secrétaire.*
Pour copie conforme.
HOURNE.

c

[*Le conseil général et l'administration du district de La Réole à la Convention nationale, le 3 brumaire an III*] (6)

Égalité, Liberté.

Citoyens Représentants,

Il est donc enfin détruit ce système de terreur qui a quelque temps épouvanté la France et menacé sa liberté; ce système inventé par un affreux machiavélisme pour abrutir les esprits, flétrir les coeurs, comprimer la pensée, abêtir les hommes et ressusciter parmi nous le despotisme le plus avilissant!

Elle luit donc, enfin, pour les français après tant de fluctuations, de tourmentes et d'agitations intestines, cette aurore du bonheur que leur promet le règne de la justice et que leur assurent votre courage et le retour des vertus

(4) C 324, pl. 1399, p. 42.

(5) C 324, pl. 1399, p. 20. *Moniteur*, XXII, 530; *Bull.*, 28brum.; *J. Fr.*, n° 785.

(6) C 324, pl. 1399, p. 44.

dont le sol de la liberté est le domaine et le séjour naturel.

Vous avez précédemment écrasé les conspirateurs, renversé les tyrans; mais la tyrannie leur avait survécu, elle respirait encore, elle osait même concevoir de secrètes espérances. Vous venez de lui porter le coup mortel; vous avez abattu toutes les têtes de l'hydre, par votre sublime adresse au peuple français, dans laquelle tous les bons citoyens, les vrais amis de la patrie retrouvent avec admiration leurs propres sentiments, leurs principes et ces vérités éternelles que la main de la nature grava dans tous les coeurs honnêtes pour en diriger les mouvements.

Poursuivez, Représentants, poursuivez votre pénible mais glorieuse carrière; déjouez tous les complots, anéantissez toutes les factions, chassez tous les intrigants, frappez tous les coupables, punissez tous les fripons et, pour le rendre inébranlable, affermissez le trône de la liberté sur les bâses immuables de la morale et de la vertu.

Pour nous, fidèles à nos serments, nous jurons de nouveau de seconder de tous nos moyens vos efforts pour assurer la félicité publique et de rester inviolablement attachés à la Convention, centre unique du gouvernement.

La Réole, le 3 brumaire l'an 3^{ème} de l'ère républicaine.

ALBERT, *vice-président*, PELTESAN,
agent national, MERLE fils, *secrétaire*
et 5 autres signatures.

d

[*Les administrateurs du district de Lesparre à la Convention nationale, le 7 brumaire an III*] (7)

Legislateurs

Les principes que vous avez développés dans votre adresse au peuple français sont ceux qui doivent être la base d'un gouvernement sage et populaire; c'est autour d'eux que nous nous rallions, il est temps enfin que l'exagération dans les idées, l'effervescence dans les passions, la fluctuation dans les opinions disparaissent qu'au règne de la terre succède celui de la justice, et que les français unis par les liens de la plus douce fraternité, jouissent tous d'un bonheur auquel ils ont droit de prétendre après avoir fait tant d'efforts pour conquérir la liberté et l'égalité et fait de si grands sacrifices pour les conserver.

Législateurs, déjoués par votre constante énergie les infames projets des factieux qui voudroient encore nous replacer sous le système de sang dont vous avés su si heureusement nous sortir; et vous acquerez des droits à la reconnaissance du peuple français...

Français nous vous conjurons de ne pas abandonner votre poste avant que de nous avoir procuré une paix solide et glorieuse.

Suivent 5 signatures.

e

[*Les administrateurs et l'agent national du district de Sisteron à la Convention nationale, s. d.*] (8)

Liberté, Égalité ou la mort

Citoyens Représentants

L'adresse que vous avés fait au peuple français propre à fixer toutes les opinions, et toutes les incertitudes, a excité de notre part, les plus vifs et les plus sincères applaudissements, nous adhérons de coeur et d'ame, aux principes sages et sacrés qu'elle renferme. Nous y adhérons d'autant plus volontiers, que ce sont les principes de tous les temps. Gravés dans notre coeur, nous les avons toujours chéris, nous y serons toujours fideles. Non, citoyens Représentants, non, la liberté ne périra pas, elle ne tombera pas dans l'abime que les mechants lui avoient creusé. Elle est indestructible, le serment que vous venez de faire de rester à votre poste jusqu'au moment, ou la révolution sera consommée, nous en est un sur garant. Restés y fermes et unis, continués de travailler au bonheur du peuple, parlés et soyés assurés, qu'a votre voix, tous les bons citoyens se joindront à vous; pour nous, nous vous jurons de nouveau, que toute souveraineté autre que celle du peuple, toute représentation différente de la représentation nationale, nous ont toujours été, et nous serons toujours étrangères, que nous n'avons jamais eu, et que nous n'aurons jamais d'autre centre d'union, d'autre point de ralliement que la Convention nationale, imitant nos braves frères d'arme qui triomphent sur nos frontières, de nos barbares ennemis, nous concourrons de tout notre pouvoir à demasquer, et à terrasser tout ce que la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République peuvent avoir d'ennemis, au dedans. Périssent tous les usurpateurs, les tyrans et les traitres, périssent les intrigants, les patriotes hypocrites, et les hommes de sang. Vive la République, Vive la Convention nationale.

PATLEPIN, *président*, BAUY, *agent national*,
BEINET *secrétaire* et 2 autres signatures.

f

[*Le tribunal du district de Béziers à la Convention nationale, le 1^{er} brumaire an III*] (9)

(7) C 324, pl. 1399, p. 36.

(8) C 324, pl. 1399, p. 40.

(9) C 324, pl. 1399, p. 23.